# LA STRUCTURE DE LA FPT

Filière

*Changement de catégorie = promotion interne*

Catégorie

Cadre d'emplois

*Changement de grade = Avancement de grade*

Grades

Echelon (échelle indiciaire)

Indice Brut (IB)
Indice Majoré (IM)

Calcul du traitement de base (IM)

<u>Secteur d'activité</u> :

- Administrative
- Technique
- Sociale
- Sportive
- Animation
- Médico-sociale

<u>Catégories</u> :

- A
- B
- C

<u>Cadre d'emplois</u> :

- Des attachés
- Des rédacteurs
- Des adjoints administratifs

⚠ Le statut particulier renvoie à des missions

- Adjoint administratif (C1)
- Adjoint administratif principal de 2ème classe (C2)
- Adjoint administratif principal de 1ère classe (C3)

⚠ Le statut particulier renvoie à des missions

Les missions d'un agent doivent être en adéquation avec son cadre d'emplois ou grade